VILLE DE MARTIGNY

AIDES A LA FORMATION
DEMANDE DE BOURSE
ET/OU PRÊTS D'ETUDES
2023/2024

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes communales pour l'année scolaire doivent être adressées au

Service communal des contributions
Rue des Ecoles 1
1920 Martigny

- Avant le **31 décembre** pour l'année scolaire complète ou le semestre d'automne **avec l'attestation de l'école** certifiant que vous fréquentez l'école indiquant une date postérieure au début du semestre.

- Avant le **30 avril 2024** pour le semestre de printemps **avec l'attestation de l'école** certifiant que vous fréquentez l'école durant le semestre de printemps indiquant une date postérieure au début du semestre.

- **Les demandes d'aides déposées hors des délais mentionnés ne sont pas recevables.**

FORMULAIRES DE DEMANDE

a. Demande au Canton à envoyer au Canton
= le formulaire original cantonal avec les pièces justificatives

Le formulaire officiel 2023/2024 peut être obtenu :
- à l'adresse suivante : *www.martigny.ch/afo*
- au guichet citoyen

b. Demande à la Commune
= la page de garde originale communale signée par les deux parents et le requérant
= la copie du formulaire cantonal avec les pièces justificatives
= la copie de la décision rendue par le canton
= la copie du détail du calcul par le canton
= la copie de l'inscription à la formation
= la copie d'une attestation de domicile

Dans l'attente de l'examen ainsi que de la décision d'octroi des aides à la formation, un accusé de réception communal vous sera transmis par courrier.

Les dossiers incomplets sans les attestations de l'école et les pièces justificatives ne seront pas traités.